



MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie
05230 PRUNIERES
Téléphone : 04.92.50.65.89
Email : contact@prunieres.fr
Web : www.prunieres.fr



www.mairie-prunieres.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 18 décembre 2025 à 19 h 00 dans la salle des Cérémonies.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Michel de RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Absent(s) :

Excusé(s) : Jacques BILLON-TYRARD.

Monsieur Robert FRAYSSINES est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 20 novembre 2025.

Le procès-verbal du 20 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

A- ORDRE DU JOUR :

1°) Décision modificative n°1 – Budget principal

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint délégué aux finances, explique qu'il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur la section d'investissement afin d'intégrer aux travaux réalisés ou à venir, des études financées il y a plus de trois ans. Ces études sont liées à l'opération Aménagement piétonnier, de l'aire de la Bassine près de l'Eglise et du belvédère de la Clouisse.

Ces mouvements se traduisent au budget par des écritures d'ordre en section d'investissement, à travers les inscriptions suivantes :

Section d'investissement- Dépenses						
Nature	Chapitre	Article	Opération	Montant des crédits ouverts avant DM	DM n°1	Montant des crédits ouverts après DM
Ouverture de crédits	21	212/041	147	0,00 €	1 779,60 €	1 779,60 €
Ouverture de crédits	23	231/041	150	0,00 €	10 569,60 €	10 569,60 €
Total					12 349,20 €	12 349,20 €
Section d'investissement- Recettes						
Nature	Chapitre	Article	Opération	Montant des crédits ouverts avant DM	DM n°1	Montant des crédits ouverts après DM
Ouverture de crédits	20	203/041	147	0,00 €	1 779,60 €	1 779,60 €
Ouverture de crédits	20	203/041	150	0,00 €	10 569,60 €	10 569,60 €
Total					12 349,20 €	12 349,20 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2°) Décision modificative n°1- Budget de l'eau

Monsieur Pierre DOUSSOT précise que comme pour le budget principal, il s'agit d'intégrer aux travaux réalisés ou à venir, des études financées il y a plus de trois ans. Ces études concernent l'opération de rénovation du réseau

d'eau terminée et le schéma directeur de l'eau potable. Ces mouvements se traduisent au budget par des écritures d'ordre en section d'investissement, à travers les inscriptions suivantes :

Section d'investissement- Dépenses						
Nature	Chapitre	Article	Opération	Montant des crédits ouverts avant DM	DM n°1	Montant des crédits ouverts après DM
Ouverture de crédits	21	2156/041	103	0,00 €	30 568,43 €	30 568,43 €
Ouverture de crédits	21	2156/041	Hors opération	0,00 €	20 866,20 €	20 866,20 €
Total					51 434,63 €	51 434,63 €
Section d'investissement- Recettes						
Nature	Chapitre	Article	Opération	Montant des crédits ouverts avant DM	DM n°1	Montant des crédits ouverts après DM
Ouverture de crédits	20	203/041	103	0,00 €	30 568,43 €	30 568,43 €
Ouverture de crédits	20	203/041	Hors opération	0,00 €	20 866,20 €	20 866,20 €
Total					51 434,63 €	51 434,63 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3°) Prise en charge des frais de déplacement et de restauration des membres du Conseil municipal des jeunes dans le cadre d'un déplacement à l'Assemblée nationale

Considérant que Madame Valérie ROSSI, députée des Hautes-Alpes, sollicitée par certains membres du Conseil municipal des jeunes les a invités à assister à une séance à l'hémicycle et à visiter l'Assemblée nationale. Quatre jeunes du Conseil municipal des jeunes se sont déplacés dans ce cadre accompagné d'un parent référent le 16 décembre 2025.

Afin de permettre aux jeunes de saisir l'opportunité qui leur ait donnée par Madame la députée, Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge les frais de déplacement et de restauration pour un montant maximum de 200,00 € par jeune et 200,00 € pour l'adulte accompagnateur. Le remboursement se fera sur présentation de justificatif.

Monsieur le Maire propose que cette prise en charge de 200,00 € puisse être attribuée à tous les jeunes ayant été élus au Conseil municipal des jeunes de la Commune dans le cadre d'éventuelles futures visites à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

Chaque jeune élu ou anciennement élu ne pourra bénéficier que d'une seule prise en charge soit pendant la période couvrant leur mandat, soit à l'issue du mandat pendant une période maximale d'un an après l'échéance du mandat. La prise en charge des accompagnants se fera sur la base de l'accompagnement d'un adulte pour quatre jeunes élus ou anciennement élus au conseil municipal des jeunes.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4°) Coupe de bois Parcelle n°3 – Proposition de l'ONF pour la vente en bois façonnés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix du mode d'exploitation des bois issus de la parcelle n°3 de la forêt communale de Prunières, pour un volume estimé de 530 m³.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés à destination locale. Les bois issus de ces coupes seront majoritairement mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF (vente groupée). La Commune souhaite cependant réservée la moitié du produit dédié au bois énergie à l'affouage et aux besoins communaux.

La mise en œuvre de ces contrats entraîne des frais de gestion à hauteur de 1% du montant de la vente (article D 144-1-1 du Code Forestier).

L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes et réglera les charges d'exploitation.

La fiche d'exploitation prévisionnelle indique une estimation de recettes de 66 950,00 € et un total de charges prévisionnelles de 22 133,25 € soit une recette pour la Commune de 44 816,75 € pour une TVA à 10 %.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5°) Contrat Eau et Climat 2026-2029 avec l'Agence de l'eau

Dans le cadre de son 12ème programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerrané Corse offre la possibilité aux collectivités d'établir des « Contrats Eau et Climat ».

Les contrats Eau et Climat proposent un plan d'actions sur un, deux ou trois des volets thématiques suivants :

- Milieux aquatiques et humides, biodiversité, et milieux marins le cas échéant ;
- Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages ;
- Pollution de l'eau (assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales, substances).

Ils identifient, sur la base d'un diagnostic partagé avec l'Agence, des actions permettant de répondre :

- aux mesures prioritaires identifiées par le SDAGE et son PDM quand le territoire est concerné ;
- aux enjeux d'adaptation au changement climatique identifié par le PBACC, en contribuant notamment sur le bassin Rhône-Méditerranée à relever les défis du plan

D'un point de vue pratique, les contrats Eau et Climat constituent un engagement mutuel entre l'Agence et les Collectivités au travers :

- ⇒ d'un plan d'actions que les Collectivités signataires s'engagent à mettre en œuvre
- ⇒ de taux d'aides garantis (souvent bonifiés à 70%)

Les données clés du contrat global sont les suivantes :

- Entités signataires : au nombre total de 11
 - CCSP (Assainissement et Gemapi),
 - Eau de l'Embrunais,
 - Communes : Châteauroux, Chorges, Cros, Les Orres, Prunières, Saint Sauveur, Puy Sanières, Saint Apollinaire, Savines Le Lac.
- Durée du contrat : 2026-2029 (les demandes d'aides doivent être déposées au plus tard le 30 juin 2029)
- Thématiques Eau concernées : Assainissement, Gemapi, Eau potable, Pluvial
- Nombres d'opérations listées : 70
- Montant total des opérations : 49 318 202 €
- Montant total des aides : 23 156 000 €.

L'entité animatrice du Contrat est la Régie Assainissement de la CCSP.

Les opérations qui concernent la Commune de Prunières sont les suivantes :

- Nombres d'opérations : 5 (Alimentation (remplacement) du réservoir des Vignes, Création d'une conduite de distribution Chemin de Chambalasse, Remplacement de la conduite PVC depuis bergerie Marseille jusqu'en haut du chemin des Plantas, Télégestion, Réalisation du nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable)
- Thématique : Eau potable
- Montant total des opérations : 179 267,00 € HT
- Montant total des aides : 120 487,00 €

Le contrat passe en Commission d'attribution de l'Agence de l'Eau le 17 décembre 2025. Il devra ensuite être signé par toutes les parties.

La présente délibération propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Eau et Climat du territoire de la CCSP.

Monsieur Pierre DOUSSOT précise que pour les projets bénéficient des financements du contrat, il faut que le prix de l'eau (hors redevances) soit facturé à 1,15 €/m³ HT minimum. Actuellement, il est à 1,05 €/m³ HT. Une réflexion sur l'évolution des tarifs actuels devra avoir lieu début 2026.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6°) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service de l'eau potable (RPQS) 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le tableau récapitulatif des indicateurs de l'année 2024 est le suivant :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services		
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,33	1,54
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
Rendement du réseau de distribution	71,5%	69,5%
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,8	2,4
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,8	1,9
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,48%	3,11%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0105	0,0066

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service. L'intégralité du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement : www.services.eaufrance.fr et également sur le site de la Commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7°) Redevances Agence de l'eau : Montant des contrevaleurs et tarifs 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la réforme des redevances de l'Agence de l'eau est applicable à la facturation des services d'eau et d'assainissement.

Pour les services de l'eau potable, l'Agence de l'eau a fixé le montant des redevances suivantes pour l'année 2026 :

- Redevance pour consommation d'eau 0,39 €/m³
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable : 0,06 € HT/m³ multiplié par un coefficient de modulation issu des données de performance de la Commune en 2024 soit 0,75. Le montant de la redevance pour performance sera donc de 0,045 €/m³ ;
- Redevance « prélèvement de la ressource » 0,0466€/m³.

La redevance consommation d'eau est due par les usagers. Les redevances Prélèvements et performance des réseaux sont dues par les gestionnaires de réseaux qui peuvent la répercuter aux usagers car ils constituent des éléments du prix de service public de l'eau.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

B – INFORMATIONS :

⇒ Décisions du Maire

Monsieur le Maire présente la décision n°2025-14 relative à une décision budgétaire portant virement de crédit pour rembourser un trop-perçu lié à la compensation des valeurs locatives TFPB et CFE des locaux industriels et aux avances mensuelles des taxes et impositions. Il présente également la décision n°2014-15 relative à l'autorisation d'occuper temporairement une salle communale pour l'organisation de réunions sur le scrutin ou les participations aux prochaines élections communales de Mars 2026.

C – TOUR DE TABLE :

⇒ Madame Annie SOLDADO informe que les équipes de tournage du film « Un train perdu » réalisé par France Télévision étaient présentes sur la Commune le 15 décembre.

⇒ Pierre DOUSSOT informe qu'une réunion pour les élus présentant l'avant-projet sommaire du projet de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses annexes est prévue le 8 janvier 2026 à 9h00 en mairie.

⇒ Monsieur le Maire informe que la Commune a donné congé aux locataires des appartements communaux dans le cadre du projet de rénovation énergétique et fonctionnelle du bâtiment de la Mairie et des annexes dont font parties les logements. Suite à un entretien avec le locataire restant, celui-ci ne semble pas avoir trouvé à ce jour un autre logement à sa convenance.

⇒ Monsieur le Maire informe avoir contacté le responsable du service en charge de l'instruction du dossier de demande de subvention au Département pour la cabane Fleureau. Monsieur Lebaron lui a confirmé que les 48 000 € de subventions sollicitées ne seraient pas octroyées au regard du nombre de dossiers reçus par le Département qui privilégie les projets non subventionnés par ailleurs.

⇒ Monsieur le Maire informe qu'un food-truck intitulé Marty s'est installé depuis le 8 décembre sur l'aire de repos du Port de Prunières. Le food-truck est également présent le mardi soir au Prun'Café.

⇒ Monsieur le Maire informe que l'AMF demande aux collectivités de soutenir une motion pour préserver la liberté locale et les moyens d'agir des communes. La motion est lue en séance et signée par les conseillers.

⇒ A vos agendas :

- Lundi 22 décembre 2025 à 14h00 : fête de noël à la salle des Cérémonies
- Mercredi 24 décembre 2025 vers 19h30 : Vin chaud offert sur le parvis de l'Eglise
- Mardi 30 décembre 2025 à 20h00 : Conférence de Madame de RANCOURT-MARIN sur ses traversées à la voile l'une en atlantique et l'autre dans l'océan indien.
- Dimanche 18 janvier 2026 à 16h00 : Cérémonie des vœux du Maire à la salle des cérémonies.

La séance est levée à 21h05.

Prunières, le 23 décembre 2025

**Le Secrétaire de séance
Robert FRAYSSINES**

**Le Maire
Jean-Luc VERRIER**

